

Rapport annuel

Commune de PAYRIGNAC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SYDED

EXERCICE
2017

Document établi
le 4 octobre 2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS.....	4
■	RESSOURCES EN EAU.....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE.....	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	ETAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable.

Elle adhère au Syndicat Mixte de la Bouriane, de Payrac et du Causse qui produit de l'eau pour ses collectivités adhérentes.

Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant-conseil pour le suivi de la gestion de son service public.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 600 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2019.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Prise en compte de la nouvelle réglementation "construire sans détruire" (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite "Grenelle II") : - Mise en place d'un guichet unique de répertoire des réseaux, - Gestion des DT et DICT, - Géoréférencement en classe "A" des équipements neufs ou renouvelés, des interventions sur le réseau (fuites, ...) et des investigations complémentaires.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la menuiserie, serrurerie, vitrerie, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des éclairages, des équipements électromécaniques, des installations électriques, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de téléalarme, du matériel de traitement

La commune prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	BOURIANE (SYNDICAT)	Volume max : 94 m ³ /j et exceptionnellement 313 m ³ /j. Point de livraison : 1 compteur sur la commune de Payrignac. Avenant n°1 (décembre 2012) : ajout d'un nouveau point de livraison (Cne de Payrignac).	2003	

■ RESSOURCES EN EAU

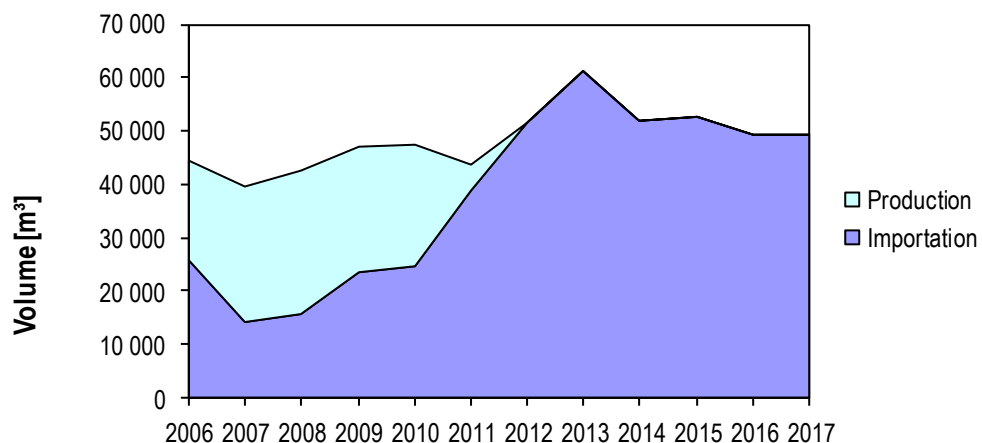
• Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Achat à	Acheté en 2016 [m ³]	Acheté en 2017 [m ³]
BOURIANE (SYNDICAT)	49 277	49 463

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m ³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	-	-	-
Importations	49 277	49 463	+0,38 %
Total général	49 277	49 463	+0,38 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

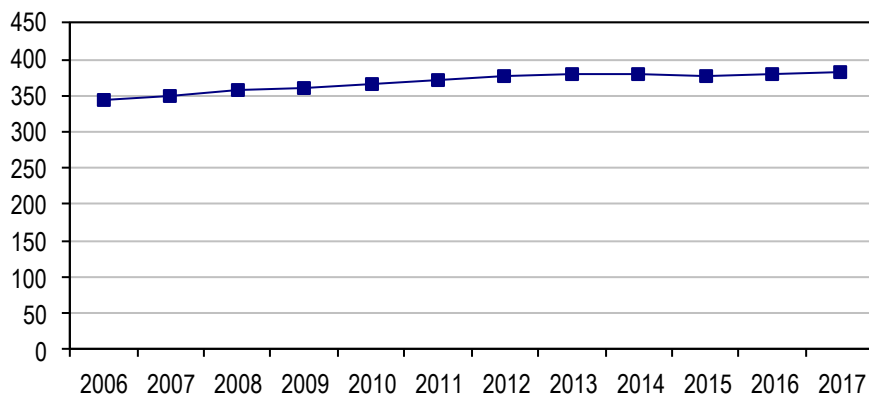


Depuis 2011, la commune a souhaité abandonner sa ressource de « Combe fraîche » au profit d'un achat d'eau permanent au Syndicat Mixte de la Bouriane.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	379	382	+0,79 %

● Evolution du nombre total d'abonnements



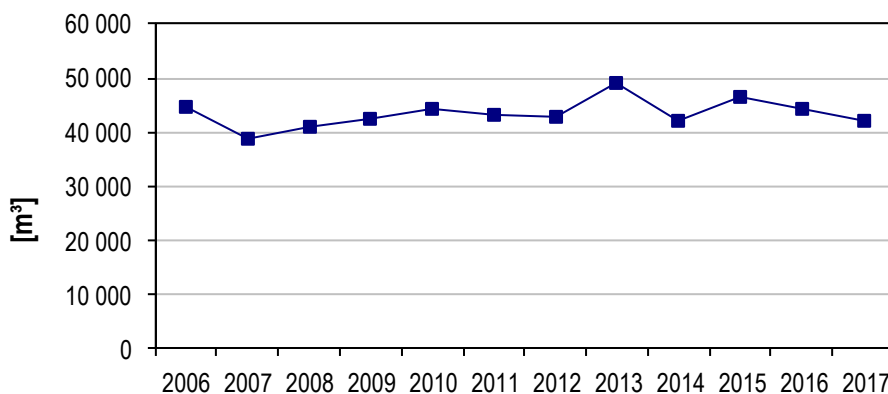
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2016	2017	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	49 277	49 463	+0,38 %
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	49 277	49 463	+0,38 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	44 346	42 008	-5,27 %
Volume total vendu aux abonnés	44 346	42 008	-5,27 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 110 m³ par an. Elle était de 117 m³ en 2016.

La période de relève est de 365 jours (soit une année civile).

● Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	35,9	36,0	+0,35 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
13/09/2016	Tarifs eau potable pour 2017 (inchangés)
27/11/2017	Tarif eau potable pour 2018

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 8,27 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2009.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

■ REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,01	41,39	+0,93 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5140	0,5188	+0,93 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,00	36,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,45	0,45	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	102,69	103,65	+0,93 %
Collectivité	90,00	90,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	12,71	12,83	+0,94 %
Total [€ TTC]	243,80	246,08	+0,94 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,50 %

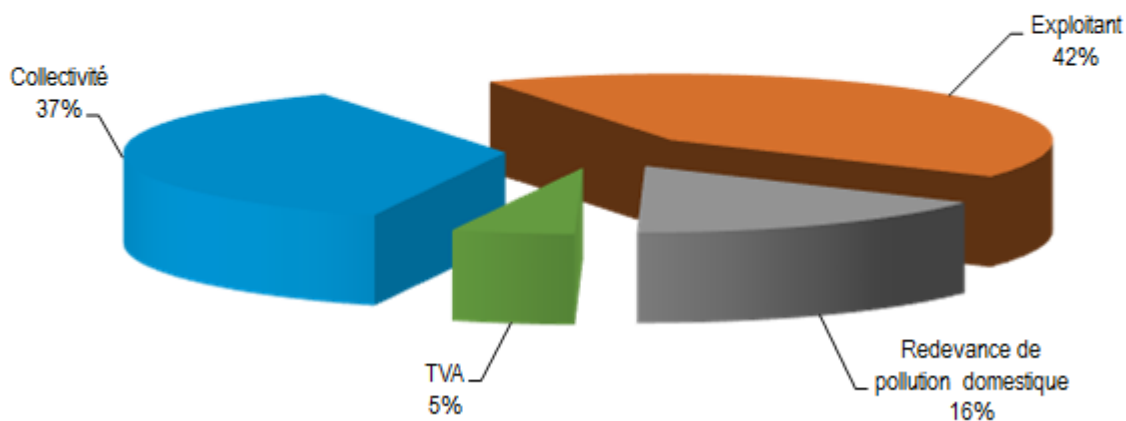
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,05 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2018



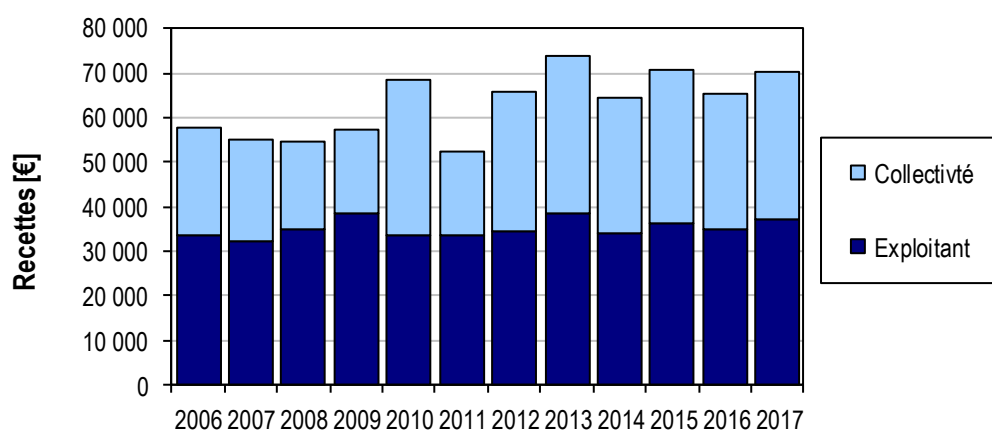
■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	33 428,19 €	32 572,11 €	-2,56 %
dont abonnements	13 516,59 €	13 752,66 €	+1,75 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 891,05 €	225,01 €	
Total recettes de vente d'eau	30 537,14 €	32 797,12 €	+7,40 %

● Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	38 077,58 €	37 242,42 €	-2,19 %
dont abonnements	15 356,01 €	15 670,34 €	+2,05 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 360,28 €	118,30 €	
Total recettes de vente d'eau	34 717,30 €	37 360,72 €	+7,61 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	3 400,00 €	2 300,00 €	
Autres recettes	1 700,00 €	1 700,00 €	
Total des recettes	39 817,30 €	41 360,72 €	



■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2016	2017	Variation
Abonnement Syndicat de la Bouriane	10 329,80 €	10 556,00 €	+2,19 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

- **Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	6	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	6	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

Import d'eau traitée depuis BOURIANE (SYNDICAT)

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

- *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

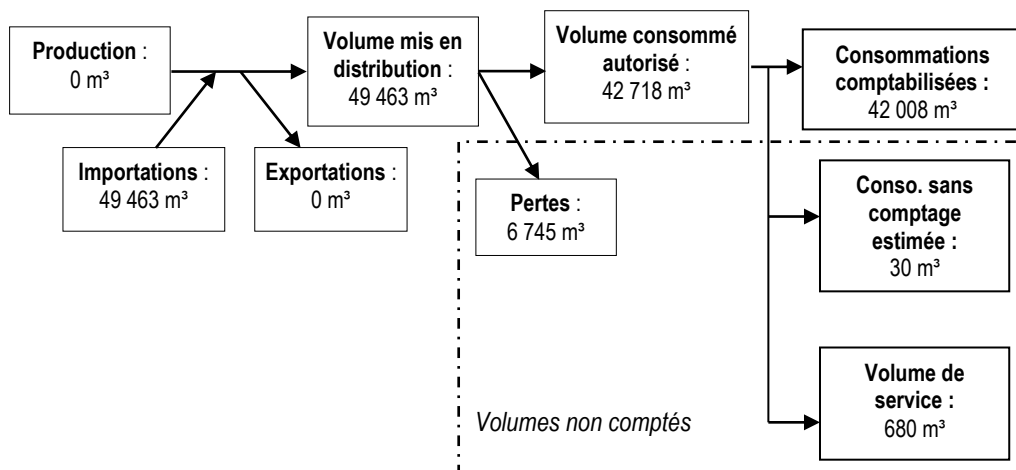
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	3
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	98

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 30 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 680 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	80,6 %	81,6 %	88,8 %	90,5 %	86,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,9	0,7	0,5	0,4	0,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,9	0,7	0,4	0,4	0,5

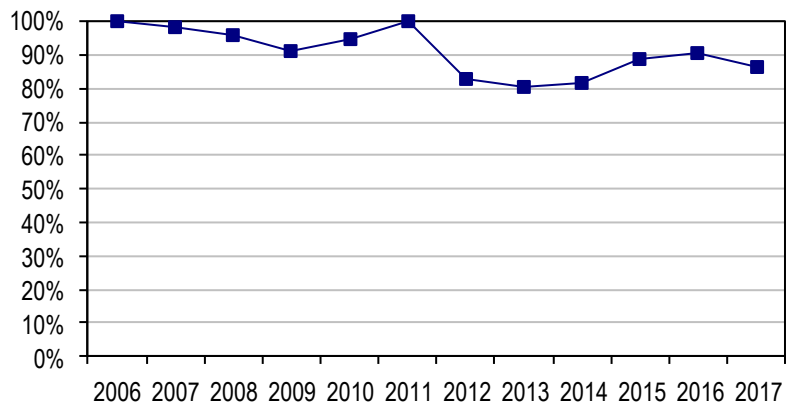
- indice linéaire de consommation =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

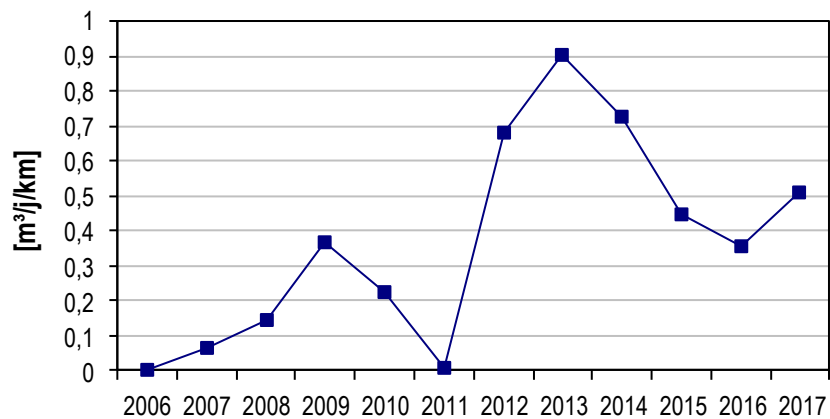
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,8	3,2	3,6	3,4	3,2
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,6 %	65,7 %	65,7 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

● **Evolution du rendement du réseau de distribution**



● **Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau**



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0	0,363

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Extension de réseau - route du Combieu (276 ml). Travaux terminés et réceptionnés en novembre 2017.	12 351 €	0 €	0 €
Renouvellement de réseau - route des Ouillères (tranche 1 : 158 ml). Travaux terminés et réceptionnés en novembre 2017.	14 413 €	0 €	0 €
Renouvellement de réseau - route des Ouillères (tranche 2 : 205 ml). Travaux terminés et réceptionnés en novembre 2017.	10 444 €	0 €	0 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 est nul.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	4 903,82 €	4 941,92 €	4 935,00 €	4 951,00 €	4 951,00 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Renouvellement de réseau au lieu-dit "les Vitarelles". Année prévisionnelle de réalisation : 2018.	80 000 €	0 €	0 €
Renouvellement de réseau au lieu-dit "Mazut". Année prévisionnelle de réalisation : 2018.	95 000 €	0 €	0 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	-	-
nombre d'aides accordées	0	0

La SAUR verse au fond de solidarité un montant global pour l'ensemble des contrats sur le département du Lot (12 345 €). Il n'est pas individualisé par contrat.